

MH EPARGNE ACTIONS TRANSITION CLIMAT L

Reporting au 29/08/2025

Actif net du portefeuille : 8,82 M€
Valeur liquidative de la part : 10,500 €

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

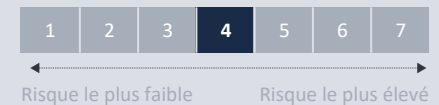
EPSENS TRANSITION CLIMAT est un FCPE nourricier du Fonds Commun de Placement (FCP) ' SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ' géré par Sienna Gestion. L'objectif de gestion du Fonds Maître est de réaliser, sur une durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence en s'exposant aux actions européennes cotées d'entreprises dont le secteur d'activité correspond, selon la société de gestion, à la transition énergétique.

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 24/06/2025

Durée de placement : > 5 ans

Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :



Forme juridique : FCPE

Classification AMF : sans classification

Article SFDR ⁽²⁾ : 8

Code AMF : 990000205269

Devise : Euro

Indice de référence :

(Dividendes réinvestis)

100% MSCI EUROPE IMI NR EUR

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,80%

Coûts de transaction : 0,29%

Affectation des résultats : Capitalisation

Principaux risques :

Risque de perte en capital

Risque actions

Risque de durabilité

PERFORMANCES PASSES

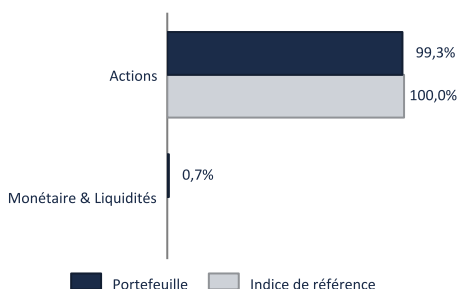
Votre fonds ne dispose pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La date de première VL du fonds est le 24 juin 2025.

La devise de référence est l'euro (EUR).

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE*



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC*

Valeurs actions	Poids	Secteur
SIEMENS AG-REG	2,24%	Industries
SUBSEA 7 SA	2,18%	Energie
KBC GROUP NV	2,18%	Sociétés Financières
TECNICAS REUNIDAS	2,15%	Energie
PRYSMIAN SPA	2,13%	Industries

* Les données affichées sont celles du fonds maître.

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.



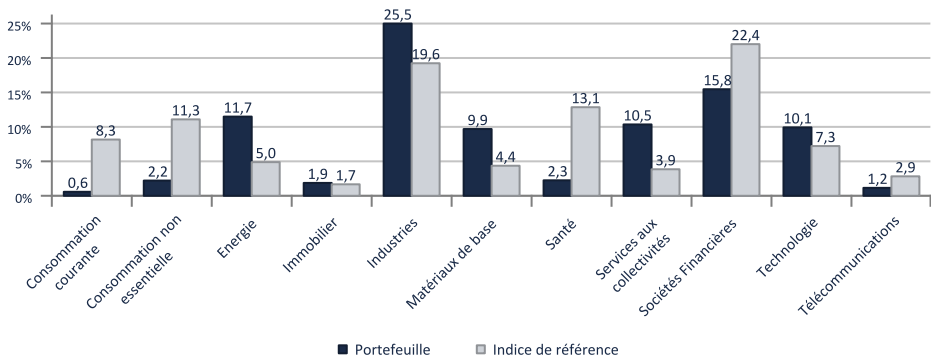
Retrouvez notre analyse des tendances
et nos convictions

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS A LA PERFORMANCE DU MOIS*

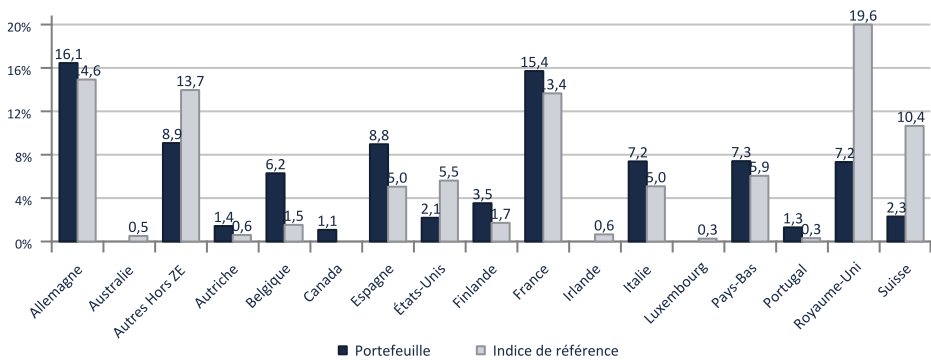
Meilleurs contributeurs	Contribution	Moins bons contributeurs	Contribution
KBC GROUP NV	0,19%	SAP SE / XETRA	-0,15%
CRH PLC UK	0,15%	SCHNEIDER ELECT SE	-0,14%
ALLIANZ SE-REG	0,14%	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	-0,12%
ERG SPA	0,14%	ROCKWOOL A/S-B SHS	-0,12%
PRYSMIAN SPA	0,12%	SPIE SA	-0,11%

ANALYSE DU FONDS MAITRE - ACTIONS

Répartition sectorielle hors OPC (en % d'actif)*



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)*



Répartition par typologie de secteurs hors OPC*



* Les données affichées sont celles du fonds maître.

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE *

* Les données affichées sont celles du fonds maître.

Note risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	17,20	18,58
Taux de couverture (en % de l'actif)	100,00%	99,60%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

Controverses par niveau de gravité

Niveau de controverse	% de l'actif du fonds (hors OPC, dérivés, liquidités, souverains) exposé à des controverses	% de l'univers de départ exposé à des controverses
-----------------------	---	--

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Note Risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	17,51	18,44
Taux de couverture (en % de l'actif)	94,25%	99,98%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

Contribution des piliers E, S et G au risque ESG global*

Fonds/Indices	Contribution du pilier E	Contribution du piliers S	Contribution du pilier G
Portefeuille	32,88%	42,20%	24,92%
Indice de référence	27,94%	46,96%	25,10%

* Les pourcentages présentés par pilier E ou S ou G représente la contribution de ce pilier au risque global ESG du fonds/univers de départ.

Le taux de couverture concerne le périmètre des investissements éligibles (corpo) hors liquidités et hors publics.

Controverses par niveau de gravité

Niveau de controverse	% de l'actif du fonds (hors OPC, dérivés, liquidités, souverains) exposé à des controverses	% de l'indice exposé à des controverses
Aucune controverse identifiée	19,08%	9,73%
Niveau 1	22,05%	13,70%
Niveau 2	45,40%	54,04%
Niveau 3	13,47%	21,26%
Niveau 4	0,00%	1,00%
Niveau 5	0,00%	0,27%
Taux de couverture	94,25%	100,00%

Source des données : Sustainalytics

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Thématique	Indicateur d'incidences négatives*	FONDS	UNIVERS DE DEPART	Définition de l'indicateur
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de Gaz à effet de serre (GES) en tCO2eq	4 158	5 346	Emissions de GES en absolu sur le scope 1 et 2 en tCO2 eq. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
		Couverture : 94%	Couverture : 100%	
		87 214	80 260	Emissions de GES en absolu sur le scope 1, 2 et 3 en tCO2 eq. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
		Couverture : 94%	Couverture : 100%	
	Empreinte carbone en tCO2eq	71,48	54,78	Empreinte carbone en tCO2 eq / M€ investis sur les scopes 1 et 2. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
		/ M€	/ M€	
		Couverture : 94%	Couverture : 100%	Empreinte carbone en tCO2 eq / M€ investis sur les scopes 1, 2 et 3. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
		1 499,18	822,45	
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tCO2eq/M€	/ M€	/ M€	Intensité de GES des sociétés investies sur les scopes 1 et 2, en tCO2 eq / M€ revenus.
		Couverture : 94%	Couverture : 100%	
		2 374,54	1 384,32	Intensité de GES des sociétés investies sur les scopes 1, 2 et 3, en tCO2 eq / M€ revenus.
		/ M€	/ M€	
	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,50%	5,10%	Part des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles – exprimé en % d'Aum.
		Couverture : 94%	Couverture : 100%	
	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	56,31%	53,16%	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergies non renouvelables, par rapport à celle provenant d'énergie renouvelable – exprimé en % du total de source d'énergie.
		Couverture : 75%	Couverture : 87%	
		16,04%	15,00%	Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergies non renouvelables, par rapport à celle provenant d'énergie renouvelable – exprimé en % du total de source d'énergie.
		Couverture : 46%	Couverture : 44%	
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique en GWh/M€	0,72	0,39	Consommation d'énergie en GWh par M€ de revenus des sociétés investies, par secteur à fort impact climatique.
		Couverture : 94%	Couverture : 100%	
Biodiversité	Activité ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,00%	4,36%	Part des investissements effectuée dans des sociétés ayant des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones – exprimé en % des Aum.
Eau	Rejets dans l'eau	0,00	0,00	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés investies – moyenne pondérée / M€ investi. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
Déchets	Ratio de déchets dangereux radioactifs en t/M€	3,75	0,78	Tonnes de déchets dangereux et radioactifs produits par les sociétés investies – moyenne pondérée t / M€ investi. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.

Afin de respecter l'exigence du Label ISR, le fonds s'engage à surperformer son univers de départ (MSCI Europe IMI) sur les deux indicateurs suivants :

- 1^{er} indicateur : l’empreinte carbone en tCO2eq/ M(€) investi sur les scopes 1 & 2.
- 2^e indicateur : la mixité au sein des organes de gouvernance en %.

**déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d’investissement sur les facteurs de durabilité, telle que décrite par les normes techniques mentionnés à l’article 4, paragraphes 6 et 7 du règlement européen (UE) 2019/2088.*

L’ensemble des indicateurs d’incidences négatives provient du fournisseur de données Sustainalytics.

Le taux de couverture concerne le périmètre des investissements éligibles (corpo) hors liquidités et hors publics.

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Thématique	Indicateur d'incidences négatives	FONDS	UNIVERS DE DEPART	Définition de l'indicateur
Questions sociales et de personnel	Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales	0,00% Couverture : 94%	0,00% Couverture : 100%	Part des sociétés investies ayant participé à des manquements du principes du Pacte mondial des Nations-Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – exprimée en % d'Aum.
	Absence de processus et de mécanismes de conformité relatifs aux normes internationales	21,46% Couverture : 94%	18,75% Couverture : 100%	Part des sociétés n'ayant pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations-Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanisme de traitement des plaintes permettant de remédier à de tels manquements – exprimée en % d'Aum.
	Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	14,55% Couverture : 9%	12,96% Couverture : 12%	Ecart de rémunération moyenne non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés investies – exprimé en % du salaire horaire brut des salariés masculins.
	Mixité au sein des organes de gouvernance	41,28% Couverture : 94%	42,02% Couverture : 100%	Ratio femmes/ hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées – exprimé en % nombre total de membres.
	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	3,29% Couverture : 94%	4,32% Couverture : 100%	Part des sociétés participant à la fabrication ou à la vente d'armes controversées - exprimé en % d'Aum.

Les deux indicateurs PAI additionnels choisis sont les suivants :

Eau, déchets et autres matières	Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	5,36% Couverture : 94%	17,62% Couverture : 100%	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols (en %).
Questions sociales et de personnel	Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	0,00% Couverture : 94%	0,00% Couverture : 100%	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (en %).

AVERTISSEMENT

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DICI et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.